

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_8_12

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 36

**Objet : Attributions
compensation définitives
2024 et provisoires 2025**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 12 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 05 Novembre 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Pouvoirs :

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaël
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Monsieur CLEMENT Philippe a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Madame GUITTON Sylvie a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Madame TRANCHET Myriam a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Monsieur ATTOU Yves, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame BECHY Sandrine, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame TRANCHET Myriam

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C _ 1° bis du V ;

VU la délibération en date du 21 novembre 2023 relative à l'attribution de compensation provisoire pour 2024 ;

CONSIDERANT qu'aucune modification des transfert de charge n'a été proposée par la CLECT dans sa séance du 24 septembre 2024.

Monsieur le Président expose :

La CLECT s'est réunie le 24 septembre 2024. Lors de cette séance il n'a été constaté aucun nouveau transfert de charge. Les montants des attributions de compensation tels que listés dans la délibération du 21 novembre 2023 et reproduits ci-après restent donc inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité :**

- **D'ACTER** les montants définitifs des attributions de compensation 2024 tels que listés ci-dessous ;
- **DE NOTIFIER** les mêmes montants au titre de l'attribution de compensation provisoire pour 2025 aux communes membres.

ARDIN	104 640,41 €
BEAULIEU SOUR PARHTENAY	-68 877,40 €
BECELEUF	44 711,63 €
CHAMPDENIERS	120 474,70 €
CLAVE	-19 520,93 €
COULONGES SUR L'AUTIZE	291 939,58 €
COURS	-8 563,40 €
FAYE SUR ARDIN	63 345,50 €
FENIOUX	103 837,46 €
LA BOISSIERE EN GATINE	-9 798,94 €
LA CHAPELLE BATON	-6 919,26 €
BEUGNON-THIREUIL	148 463,76 €
LE BUSSEAU	85 495,50 €
LES GROSEILLERS	-4 429,83 €
MAZIERES EN GATINE	20 567,92 €
PAMPLIE	13 799,65 €
PUY HARDY	2 150,63 €
SAINT LAURS	39 802,00 €
SAINT MAIXENT DE BEUGNE	24 241,13 €
SAINT PARDOUX-SOUTIERS	-101 718,57 €
SAINT POMPAIN	125 133,56 €
SAINTE OUENNE	6 553,83 €
SCILLE	22 586,35 €
SAINT CHRISTOPHE S/ROC	10 023,17 €
SAINT GEORGES DE NOISNE	-45 792,45 €
SAINT LIN	38 581,87 €
SAINT MARC LA LANDE	-27 949,04 €
SURIN	-7 662,30 €
VERRUYES	-66 395,64 €
VOUHE	-6 083,16 €
XAINTRAY	7 788,93 €
Total	900 426,66 €

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 12/11/2024
Publié le 21/11/2024
Transmis en sous-préfecture le 21/11/2024

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU


